

30.08.2002 - 09:15 Uhr

La Société suisse des hôteliers dit oui à la libéralisation du marché de l'électricité ainsi qu'au contre-projet du Parlement à l'Initiative sur l'or

Berne (ots) -

La Société suisse des hôteliers (SSH) défend l'ouverture du marché suisse de l'électricité et se prononce en faveur du contre-projet du Parlement «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation». Par contre la SSH refuse l'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse». Telles sont les recommandations du Comité exécutif de l'association faitière de l'hôtellerie adoptées le 28 août 2002.

Ssh. La loi sur le marché de l'électricité (LME) répond à l'évolution de la situation du marché de l'électricité: les structures désuètes devront être adaptées aux nouvelles conditions générales. La loi proposée est indispensable pour pouvoir garantir la sécurité de l'approvisionnement au juste prix pour tous. C'est pourquoi le Comité exécutif de la SSH lors de sa séance du 28 août 2002 a décidé de recommander à ses membres de voter en faveur de la LME.

La SSH salue en outre les plus grandes opportunités d'accès au marché offertes aux producteurs suisses de courant électrique. Ceci sera rendu seulement possible à la condition de l'ouverture du marché prévue par la LME, qui sera comparable à celle qui prévaut dans l'UE.

Le Comité exécutif de la SSH s'est également prononcé sur l'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse». Elle invite ses membres à voter en faveur du contre-projet du Parlement «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation».

Une affectation du produit des réserves à la seule fin de l'AVS ne résout pas les problèmes à long terme, mais ne fait que les reporter. Elle ne permettrait pas de procéder aux adaptations requises d'urgence pour l'assurance sociale ou de remédier aux insuffisances structurelles qui s'y rattachent. Le contre-projet de l'Assemblée fédérale constitue un compromis qui permet de répartir à parts égales le produit des réserves en faveur de l'AVS, des cantons et de la Fondation Suisse solidaire et d'élargir le cercle des bénéficiaires. En soutenant la Fondation Suisse solidaire, la Suisse introduit une mesure positive pour l'avenir et pour l'image de notre pays, elle réaffirme aussi son attachement à sa tradition humanitaire. Le tourisme suisse pourrait également en profiter indirectement.

Contact:

Société suisse des hôteliers
Isabel Garcia, Responsable de la communication
Téléphone +41/31/370'42'86
Mobile +41/79/652'85'19

Dr. Jürg Michel, Politique économique
Téléphone +41/31/370'42'04
[006]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100019688> abgerufen werden.